

bulletin municipal de BRIGNAIS janvier 1980 - n° 7

USO

projet de **P**lan d'**O**ccupation des **S**ols

POS

projet de Plan d'Occupation des Sols

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION ET TERRASSEMENT
VILLAS • LOCATION • T.P.
Tél. 805.21.64

Cabinet RAFFIN A.G.F.
Toutes Assurances
Tél. 805.15.67

POSE ET FOURNITURES
REVÈTEMENTS
SOLS ET MURS
AMEUBLEMENT • VOILAGES

M. CRAPIZ
70, rue Général-de-Gaulle
Tél. 805.30.20



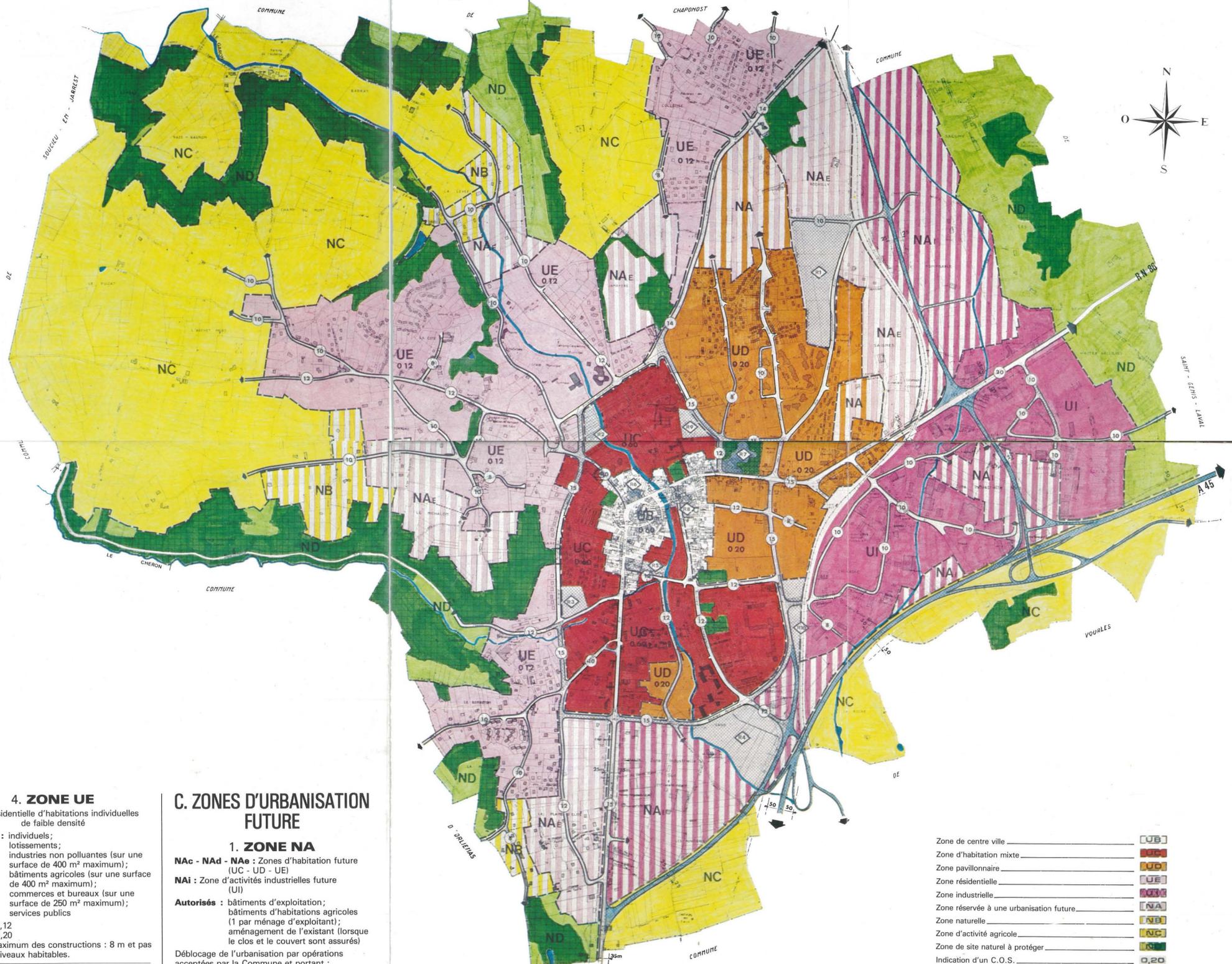
CLAER Max et Eric ÉBÉNISTES
RESTAURATION MEUBLES ANCIENS
MEUBLES SUR MESURES
Tél. 805.11.97 10, rue Général-de-Gaulle

TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
Mademoiselle MORON
VENTE - Terrains - Villas - Appartements
59, rue Général-de-Gaulle Tél. 805.11.14

Restaurant A. GAMBONI
Spécialités - Cuisine renommée
Repas d'affaires
Rue Général-de-Gaulle Tél. 805.10.64

LA MAROQUINERIE
A BRIGNAIS
c'est
R. VIVIER
138, rue Général-de-Gaulle
Tél. 805.08.15
SERVICE RÉPARATION

Entreprise Bâtiment
Pierre MINSSIEUX
s.a.
constructions individuelles
industrielles • caveaux
entretien • restauration
13, rue de Ronde Tél. 805.14.19



EXTRAITS DU RÈGLEMENT DU P.O.S.

Il s'agit d'un résumé succinct. Toute personne directement intéressée devra consulter, au Secrétariat de la Mairie, le règlement détaillé sur lequel sont précisées, en particulier, les interdictions et les clauses particulières (parking, plantations, espaces verts...)

A. ZONES NATURELLES

1. ZONE ND

Zone de site naturel à protéger avec possibilité de réalisation d'équipement d'intérêt général à vocation touristique, sans défrichement.

Autorisés : bâtiments d'exploitation; bâtiments d'habitation agricoles (1 par ménage d'exploitant) aménagement de l'existant (lorsque le clos et le couvert sont assurés)

2. ZONE NC

Zone de richesse naturelle agricole

Autorisés : bâtiments d'exploitation; bâtiments d'habitation agricoles (1 par ménage d'exploitant) aménagement de l'existant (lorsque le clos et le couvert sont assurés)

Demande d'autorisation pour arrachages des haies.

3. ZONE NB

Zone naturelle non destinée à urbanisation future, mais où un habitat diffus peut être admis sur des tenements existants

Autorisés : bâtiments d'exploitation et d'habitation agricoles; habitations unifamiliales; services publics.

Surface nécessaire : 2000 m² si raccordé au réseau d'eau 4000 m² si non raccordé au réseau d'eau.

C.E.S. : 0,10 - haut : 8 m - agric. : 9 m
C.O.S. : 0,10 - protection des espaces boisés

Interdits : lotissements, immeubles collectifs, bâtiments industriels

B. ZONES CONSTRUCTIBLES

1. ZONE UB

Zone à caractère central où les constructions sont édifiées en ordre continu

Autorisés : collectifs (3 niveaux - h. 11 m - 3 cages d'escalier, soit une longueur de 60 m maximum); individuels; lotissements; industries non polluantes, commerces, bureaux (sur une surface de 400 m² maximum); services publics

C.O.S. : 0,60 pour l'aménagement d'îlot entier et sur les terrains d'au moins 1500 m².

2. ZONE UC

Zone résidentielle mixte d'habitations collectives et individuelles

Autorisés : collectifs (3 niveaux - h. 11 m - 3 cages d'escalier, soit une longueur de 60 m maximum); individuels; lotissements; industries non polluantes (sur une surface de 400 m² maximum); commerces et bureaux (sur une surface de 250 m² maximum); services publics

C.O.S. : 0,60 pour habitations collectives; 0,20 pour les maisons individuelles

C.E.S. : 0,20

3. ZONE UD

Zone résidentielle d'habitat individuel de moyenne densité

Autorisés : individuels; lotissements; industries non polluantes (sur une surface de 400 m² maximum); bâtiments agricoles (sur une surface de 400 m² maximum); commerces et bureaux (sur une surface de 250 m² maximum); services publics

C.O.S. : 0,20 (individuels) - 0,25 (jumelés)
C.E.S. : 0,20

4. ZONE UE

Zone résidentielle d'habitations individuelles de faible densité

Autorisés : individuels; lotissements; industries non polluantes (sur une surface de 400 m² maximum); bâtiments agricoles (sur une surface de 400 m² maximum); commerces et bureaux (sur une surface de 250 m² maximum); services publics

C.O.S. : 0,12
C.E.S. : 0,20
Hauteur maximum des constructions : 8 m et pas plus de 2 niveaux habitables.

5. ZONE UI

Zone d'activités industrielles

Autorisés : industries soumises à déclaration et autorisation; immeubles de gardiennage; immeubles de bureaux; services publics

Surface minimum : 1500 m² - h. 11 m (voir dérogations)
Voir conditions spéciales pour calcul du C.E.S.

C. ZONES D'URBANISATION FUTURE

1. ZONE NA

NAc - NAd - NAe : Zones d'habitation future (UC - UD - UE)

NAi : Zone d'activités industrielles future (UI)

Autorisés : bâtiments d'exploitation; bâtiments d'habitations agricoles (1 par ménage d'exploitant); aménagement de l'existant (lorsque le clos et le couvert sont assurés)

Déclassement de l'urbanisation par opérations acceptées par la Commune et portant :
- sur un terrain de plus de 3 hectares;
- sur un terrain urbanisable en deux opérations;
- sur la totalité d'une zone.

LA MUNICIPALITÉ REMERCIE LES ARTISANS, COMMERÇANTS, CHEFS D'ENTREPRISES...

tous installés à Brignais, qui, en nous confiant de la publicité, ont aidé, pécutuairement, à la réalisation de ce Bulletin Municipal.

Ont conçu et préparé ce Bulletin :

Michel THIERS, Maire,
René PIERREFEU, André MOSSIERE, Jean FERROLLET, Adjoint au Maire,
avec le concours de :
Pierre BIDAULT, Secrétaire Général de la Mairie - Claude LAFARGE, Adjoint Technique du Secrétaire.

Zone de centre ville	[UB]
Zone d'habitation mixte	[UC]
Zone pavillonnaire	[UD]
Zone résidentielle	[UE]
Zone industrielle	[UI]
Zone réservée à une urbanisation future	[NA]
Zone naturelle	[NE]
Zone d'activité agricole	[NC]
Zone de site naturel à protéger	[ND]
Indication d'un C.O.S.	[0,20]
Relative à la Zone UE	[NAe]
Relative à la zone UI	[NAi]
Espace boisé à conserver	[Espace boisé]
Contournement de Brignais	[Contournement]
Emplacement réservé pour : - un ouvrage public - une installation d'intérêt général - un espace vert	[Emplacement]
Largeur des voies	[12]
Règlement	[Règlement]

Bureau d'Etudes PELLIN D.

Lotissements - Voirie - Viabilité
Maisons individuelles
Permis de construire - Restauration

182, rue Général-de-Gaulle
Tél. 805.16.00

Fleurina
décoration florale
mariages • travaux mortuaires

140, rue Général-de-Gaulle Tél. 805.08.54

ENTREPRISE ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE ISOLATION T.G.

W. GREGORIN
2, avenue de la Gare Tél. 805.21.51

mf construction

maisons individuelles
bâtiments industriels
entretien - rénovation

Roger Minssieux - Robert Ferrand
Avenue du Stade Tél. 805.38.57

TOUTES INSTALLATIONS
CHAUFFAGE
fuel - gaz - charbon - bois
SANITAIRE - ZINGUERIE

Jean PRAT
127, rue Général-de-Gaulle
Tél. 805.15.20

LE PROJET DE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS
a été adopté par le Conseil Municipal, en séance publique, le 27 avril 1979,
et publié par Monsieur le Préfet du Rhône le 27 septembre 1979.

Il est soumis à l'enquête publique du lundi 21 janvier au vendredi 7 mars 1980.

Ce n'est qu'après examen de vos observations et réclamations que le Projet d'Occupation des Sols pourra, à nouveau, être soumis au vote du Conseil Municipal avant d'être définitivement approuvé par M. le Préfet.

LE P.O.S., UNE FOIS APPROUVÉ, NE SOUFFRIRA AUCUNE DÉROGATION.

OBJECTIFS DU P.O.S.
La loi d'Orientation Foncière du 30 décembre 1967 imposa le plan d'agglomération, à été approuvé par décret ministériel le 20 mars 1978. Il localise les zones à urbaniser, les zones protégées et les principaux équipements pour les trente années à venir. C'est donc un document à long terme.

Le S.D.A.U. de l'agglomération lyonnaise, dont les dispositions s'imposent aux 71 communes — dont Brignais — de l'agglomération, a été approuvé par décret ministériel le 20 mars 1978. Il localise les zones à urbaniser, les zones protégées et les principaux équipements pour les trente années à venir. C'est donc un document à long terme.

Le P.O.S. (toute commune soumise à un S.D.A.U. doit élaborer un P.O.S.) doit être établi en conformité avec le S.D.A.U. C'est un document à moyen terme (10 ans) qui définit avec clarté et certitude les droits attachés à chaque terrain. Il protège les espaces naturels; il organise l'implantation et la desserte des constructions; il ménage les emplacements nécessaires aux futurs équipements.

Le P.O.S. a été élaboré par un groupe de travail présidé par le Maire : P. MINSSIEUX puis M. THIERS, avec l'appui technique de la Direction Départementale de l'Équipement (G.E.P. n° 2)

Ont fait partie des groupes ou sous-groupes de travail :

- des Adjoints au Maire : M. TERRASSE (jusqu'en 1977); MM. FERROLLET, MOSSIERE, PIERREFEU;
- des Conseillers Municipaux : MM. BERNARD, BOHAS, BRUNOT (jusqu'en 1977), M. LAPLACE;

Le Secrétaire Général de la Mairie - M. BIDAULT; les Directeurs Départementaux de l'Agriculture, de l'Éducation, de l'Équipement, de la Protection Civile ou leurs représentants; l'Architecte des Bâtiments de France ou son représentant; le Président de la Chambre de Commerce ou son représentant.

C'est le 15 mars 1973 que se tint la première réunion de travail. Au cours des six années qui suivirent, les groupes et sous-groupes se réunirent de nombreuses fois. Le Conseil Municipal, convoqué en séances de commission générale, fut consulté à plusieurs reprises.

Deux documents ont servi de base à la préparation du projet de P.O.S. :

- le Plan d'Urbanisme, approuvé le 23 octobre 1970, devenu caduc le 1^{er} juillet 1978;
- le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme avec lequel le P.O.S. ne peut être ni en contradiction ni même en divergence.

A partir de ces documents, les membres des groupes de travail ont cherché à mettre au point un projet qui devait tenir compte de l'évolution irréversible d'une commune de l'agglomération lyonnaise.

L'accroissement de la population de Brignais au cours des dix dernières années a rendu indispensables un équipement scolaire coûteux (groupes André Lassagne et Jean Moulin) en même temps que d'importants travaux d'assainissement, de voirie, d'éclairage public...

Mais cette augmentation de la population a permis des réalisations que les finances d'une commune de 4 000 habitants n'auraient pu supporter : le collège Jean Zay, le foyer-résidence «Les Arcades», le gymnase et, bientôt, la reconstruction du Lycée d'Enseignement Professionnel.

L'Art du Bois
MENUISERIE GÉNÉRALE
A. PASCUAL
2, allée des bouleaux Tél. 805.23.98

Roger LAURINO
PEINTRE
Pose de tissus tendus • Décoration
Le Michalon Tél. 805.28.91

GABRIEL KRAFFT
CRÉATION FABRICATION DE BIJOUX
MONTRES SEIKO • CITIZEN • YÉMA
110, rue Général-de-Gaulle Tél. 805.12.64

LE PROJET DE P.O.S. RÉPOND A PLUSIEURS SOUCIS DE LA MUNICIPALITÉ

En particulier :

- limiter, pendant un certain temps, la croissance de Brignais tout en conservant la possibilité (zones NA, NAE, NAI) d'un développement futur qui permettra de répartir, sur un plus grand nombre de foyers, l'amortissement des équipements réalisés et de ceux qui s'avèrent encore nécessaires;
- éviter que Brignais soit une cité-dortoir en réservant plus de 70 hectares (zones UI) aux activités artisanales et industrielles sources d'emplois pour nos concitoyens;
- maintenir une importante zone agricole (NC) et une zone protégée étendue (ND) — les poumons de Brignais — afin de conserver à notre commune un caractère mi-rural, mi-urbain.

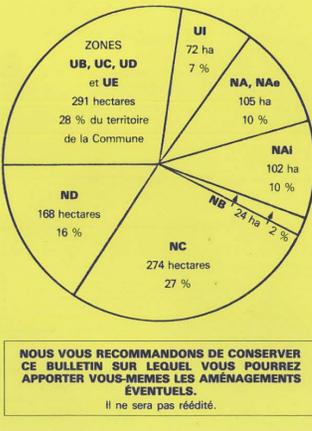
Les directives du Plan d'Urbanisme, les impératifs du S.D.A.U., les consignes ministérielles, les possibilités financières de la commune, l'intérêt général des habitants... durent toujours être présents à l'esprit des élus qui préparent le projet de P.O.S.

RÉPARTITION CADASTRALE DES SOLS DE BRIGNAIS

ZONES	C.O.S.	SURFACE TOTALE	SURFACE LIBRE	CAPACITÉ Logements	RÉSIDUELLE Habitants
UB	0,60	13 ha			
UC	0,60	61 ha	6 ha	120	360
UD	0,20	70 ha	16 ha	110	330
UE	0,12	147 ha	24 ha	96	288
UI		72 ha	15 ha		
NA	0,20	18 ha	14 ha	135	405
NAE	0,12	87 ha	48 ha	290	870
NAI		102 ha	85 ha		
NB		24 ha			
NC		274 ha			
ND		168 ha			
TOTAL		1 036 ha	188 ha	751	2 253

Population au 20 octobre 1979 9 500
Réceptivité à terme (+) 11 753

(+) Compte tenu d'un abattement de 50 % de la surface libre pour les zones «U», de 25 % pour les zones «NA», sur la base de 150 m² par logement et de 3 habitants par logement.



DES MODIFICATIONS IMPORTANTES PEUVENT-ELLES ÊTRE APPORTÉES AU P.O.S. LORSQU'IL SERA APPROUVÉ ?

Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de l'agglomération lyonnaise a fixé, pour trente ans environ, les orientations fondamentales de l'extension de l'agglomération lyonnaise. Le P.O.S. de Brignais doit s'y conformer. Il n'y aura donc pas, tant que le S.D.A.U. ne sera pas révisé (en principe, pas avant 2008) de changements notables dans notre P.O.S. Seules, les zones NA, NAE et NAI pourront devenir constructibles quand le Conseil Municipal jugera le moment opportun.

Les zones NC et ND, en particulier, ne pourront changer d'affectation.

Mais il est possible que, suite à l'enquête publique, quelques légères modifications interviennent. La population sera informée dès que M. le Préfet aura approuvé définitivement le P.O.S. (presse, affichage dans les panneaux, bulletin d'informations municipales).

Hôtel du Parc **
BAR - GARAGE
123, rue Général-de-Gaulle
Tél. 805.11.08

Super BIEN
Alimentation DENIS
Boucherie - Charcuterie
Poissonnerie

Tél. 805.21.78

TOLERIE • PEINTURE AUTOMOBILE CARROSSERIE YVERICE
réparation toutes marques
Chemin de la Fonderie
Tél. 805.14.26

BOIS - MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION S.A. CHARROIN
Livraison • Station Bricolage • Bois • Verre • Découpe
Tél. 805.13.11

DEPANN' AUTO
TDM
805.13.53
805.42.22
24h sur 24
Les Ronzières 69530 BRIGNAIS

ZINGUERIE - SANITAIRE CHAUFFAGE - RÉGULATION ISOLATION - CUISINES - GAZ

PRAT Georges
Rue du Presbytère
Tél. 805.18.53

DIMO
137, rue Général-de-Gaulle

1500 Pantalons
homme - femme - enfant

Spécialiste PANTASHOP

PORCS en GROS et SALAISONS

Louis VENET
Préparation spéciale pour congélateur
169, rue Général-de-Gaulle
Tél. 805.10.51

Boulangers Pâtisseries

Maison LACROIX
de Père en Fils depuis 1920
A votre service
Tél. 805.25.97

BRIGNAIS SPORTS
SKIS • VENTE • LOCATION
Tennis - Cordage - Recordage
Tél. 805.15.02

Laiterie des Sources
à votre porte
GRILLON R.
Rue de Janicu Tél. 805.21.53

Maryflor
Plantes vertes et fleuries • Décoration florale
Fleurs coupées - Cadeaux - Vases
P. LAPLACE
Horticulteur
117, rue Général-de-Gaulle - Tél. (7) 805.15.42

MENUISERIE ALUMINIUM e. sagnes
22, rue Général-de-Gaulle Tél. 805.05.54

TOUS TRAVAUX PEINTURE DÉCORATION

Marc GAMBONI
Entretien • Neuf • Restauration
En Barray Tél. 805.15.84

RHONE ANTENNES
VENTE :
Télé couleur • Noir et blanc
Chaînes stéréo

DÉPANNAGES A DOMICILE INSTALLATION ANTENNES
181, rue Général-de-Gaulle
Tél. 805.17.29

PAYSAGISTE • PÉPINIÉRISTE

Georges REMILLY
SPÉCIALITÉ ARBRES POUR HAIES
La Plaine d'Elite Tél. 805.05.90

«LA BROCANTE»
KARAYAN
Achète tous objets et meubles anciens
Route Nationale Tél. 805.13.48

MAÇONNERIE GÉNÉRALE
villas clefs en main ou à terminer

Entreprise PIRAS
La Côte tél. 805.18.60

TOLERIE - CHAUDRONNERIE
• alliages légers
• aciers inoxydables

POINÇONNAGE - CISAILLAGE PLIAGE - SOUDURE ARGON

GURET MAIGRET
Z.I. Les Aigais - Tél. 805.22.22

citex
CHAÎNE INTERNATIONALE TEXTILE
4, rue Colonel-Guillaud Tél. 805.29.66

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

G. LOMBARD
227 rue Général-de-Gaulle Tél. 805.16.53

ambulance le garel
M. et Mme LEVEQUE
Agréés - Conventonnés Sécurité Sociale
TAXI MÉDICAL
Lotissement «Le Garel» Pavil. n° 29
Tél. 805.24.56

INFORMATION DES HABITANTS DE BRIGNAIS SUR LE PROJET DE P.O.S.

Par la presse et les avis affichés dans les panneaux municipaux, nous avons annoncé, dès le début de novembre, que le projet de P.O.S. pouvait être consulté au Secrétariat de la Mairie.

Dans ce bulletin, destiné à l'ensemble de la population, certains détails techniques intéressant surtout les propriétaires de terrains et ceux qui désirent en acquérir en vue d'une construction, n'ont pu trouver place.

Malgré notre souci de présenter un plan simple et clair, des explications précises et aussi complètes que possible, nous avons conscience que beaucoup de nos concitoyens vont souhaiter un complément d'information. A leur intention, nous organisons

TROIS RÉUNIONS PUBLIQUES :

- Vendredi 1^{er} février**, à 20 h. 30, au groupe scolaire Claudius Fournion,
- Judi 14 février**, à 20 h. 30, au groupe scolaire Jean Moulin,
- Samedi 1^{er} mars**, à 15 h., au groupe scolaire Claudius Fournion. (Cette réunion est plus particulièrement réservée aux personnes qui, en raison de leur âge ou de leurs horaires de travail, ne peuvent assister aux réunions du soir).

IL S'AGIT DE RÉUNIONS D'INFORMATION
Les réclamations devront être formulées par écrit sur le Registre d'enquête au Secrétariat de la Mairie, ou faire l'objet d'une lettre adressée à M. le Commissaire Enquêteur.

Pendant toute la durée de l'Enquête Publique, du lundi 21 janvier au vendredi 7 mars, le plan et le règlement de Projet de P.O.S. pourront être consultés au Secrétariat de la Mairie, aux jours et heures d'ouverture habituelle de la Mairie.

M. MOREL, Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition des habitants, au Secrétariat de la Mairie, les **mercredi 5, jeudi 6 et vendredi 7 mars**, de 8 heures à 12 heures.

Société Logis Tradition
CONSTRUCTION TRADITIONNELLE
VILLAS CLÉS EN MAIN
Correspondant TEYSSIER-CHRISTIN
Tél. 805.10.44

QUELQUES RECOMMANDATIONS
Il existe, à Brignais, des zones soumises à servitudes : à proximité du Pont-Vieux, des aqueducs romains, des canalisations de gaz, des puits de pompage du Syndicat Intercommunal des Eaux, des berges du Garon...

Demandez au Secrétariat de la Mairie l'adresse des services concernés.

Avant tout achat de terrain, avant tout projet de construction, vous devez réclamer, à la Direction Départementale de l'Équipement, un **Certificat d'Urbanisme**.

L'obtention d'un permis de construire ne dispense pas de demander, au Secrétariat de la Mairie, un **arrêté d'alignement**.

Un permis de construire est toujours accordé sous réserve des servitudes et autres droits des tiers qui, en principe, doivent figurer sur les actes de vente.

Toute transformation d'une maison (modification des ouvertures, agrandissement...) tout aménagement (même intérieur) sont soumis à déclaration et, pour certains cas, à une demande de permis de construire. **Avant d'entreprendre des travaux**, renseignez-vous au Secrétariat de la Mairie.

QUELQUES INFORMATIONS PLUS OU MOINS EN RAPPORT AVEC LE P.O.S.

- La pose du collecteur d'eaux usées (Brignais-Grigny) se poursuit et devrait être terminée au début de l'automne 1980.
- La déviation... Le début des travaux était prévu en 1979 (ouvrages d'art) et leur achèvement en 1981. L'étalement des travaux sur trois ans était justifié par des motifs financiers plutôt que techniques : un retard dans le commencement n'implique pas forcément un retard de la mise en service. Mais il faut toujours prévoir... des imprévus!
- La liaison Pierre-Bénite - Les Sept Chemins (A 45) est promise pour la fin de l'année 1981. La liaison CD 42 - A 45 pourrait être réalisée en 1982.
- Aménagement du carrefour RN 86 - CD 42, rue Paul-Bovier-Lapierre. Un projet de feux tricolores demandés par la Municipalité est étudié par la Direction Départementale de l'Équipement.
- Élargissement de la rue Paul Bovier-Lapierre. Il n'a pu être réalisé, au cours de l'été 1979, qu'à la hauteur de la résidence «Les Pérouses» (tronçon de 210 m de long sur 15 m de large). Coût de l'opération : 217 000 francs.

Pourquoi le choix de cette portion ?

- La Commune était déjà propriétaire du terrain nécessaire à l'élargissement;
- il fallait absolument et sans plus attendre, apporter une amélioration aux abords de la résidence «Les Pérouses».

Quand l'élargissement sera-t-il poursuivi ?

Quand les finances communales permettront l'acquisition des terrains indispensables et l'aménagement de la rue.

Dans le domaine de la voirie, un ordre d'urgence est difficile à établir longtemps à l'avance : trop de travaux coûteux surgissent inopinément.

LA MAIRIE EST OUVERTE AU PUBLIC :

- le lundi, de 9 h. à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h.;
- le samedi, de 8 h. à 12 h. (fermée l'après-midi);
- le mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 8 h. à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h.

TÉLÉPHONE : 805.15.11 (évitée de téléphoner, sauf en cas d'urgence, en dehors des heures d'ouverture).

Agence **PEUGEOT**
Etablissements H.E.M.
VENTE VÉHICULES NEUFS ET OCCASION - ENTRETIEN
Z.I. Les Aigais - Tél. 805.19.42

FRESAFOND
Agence des Produits Chimiques Industriels
TURCO-FRANCE
20, avenue Général-de-Gaulle
Tél. 805.12.02

BANQUE NATIONALE DE PARIS
9, place Gamboni Tél. 805.16.74

CONFECTION ENFANTS
3 mois à 16 ans
LES MÔMES
58, rue Général-de-Gaulle Tél. 805.06.50

TRANSPORTS FRANCE-ITALIE
Guy ROYER
Clair Logis - 1, rue du Moulin Tél. 805.24.63

MENUISERIE GÉNÉRALE

Paul BERTHINIER
fabrication - pose
40, rue de la Giraudière
Tél. 805.24.52

Plomberie - Chauffage
Zinguerie

CINQUIN Frères
Nouvelle adresse :
32, rue de Ronde
Tél. 805.30.59 - 805.41.73

EXPO CARRELAGE
REVÈTEMENTS SOLS ET MURS
GROS ET DÉTAIL
INSTALLATION DE CUISINES
Tél. 805.10.00

PLOMBERIE SANITAIRE ZINGUERIE
Spécialiste
CHAUFFAGE GAZ

Gérard LACHAUX
Allée des Sapins
Agrée G.D.F. Tél. 805.17.46

PEINTURE - PAPIER PEINT - TISSU
Décor d'intérieur • Patine

Raymond GAUTHIER
Artisan
Tél. 805.05.29

TRANSACTIONS COMMERCIALES IMMOBILIÈRES
Société TEYSSIER-CHRISTIN
TERRAINS - LOTISSEMENTS
Tél. 805.10.44